

Le Neuf Octobre Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 3 Octobre 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de M. Christophe LANGOUËT - Président

**Étaient Présents :**

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	DALIFARD Alexia, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	/
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire, BAHIER Alain, titulaire
MÉE	/
MÉRAL	GENDRY Daniel, titulaire
NIAFLES	RESTIF Vincent, titulaire
POMMERIEUX	/
QUELAINES ST GAULT	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires BARBÉ Béatrice, titulaire
RENAZÉ	/
SENONNES	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
SIMPLÉ	GAUCHER Olivier, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	BOURBON Aristide, titulaire
ST ERBLON	GILLES Pierrick, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BEUCHER Clément, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	/
ST POIX	BEDOUET Gérard, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	
ST SATURNIN DU LIMET	

**Étaient excusés :** CHAUVIN Maxime (Ballots), BÉZIER Florence (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), GOHIER Odile (Denazé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), CHAMARET Richard (Méral), GARBE Pascale (Méral), DE FARCY DE PONTFARCY Christine (Quelaines St Gault), LEFEVRE Laurent (Quelaines St Gault), GENDRY Hugues (Quelaines St Gault), CLAVREUL Yannick (Simplé), GUINEHEUX Dominique (St Quentin-les-Anges)

**Étaient absents :** SORIEUX Vanessa (Brains s/les Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), HAMARD Benoît (Craon)

**Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

Richard CHAMARET a donné pouvoir à Daniel GENDRY  
Pascale GARBE a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT  
Christine DE FARCY DE PONTFARCY a donné pouvoir à Dominique COUËFFÉ  
Laurent LEFEVRE a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT  
Hugues GENDRY a donné pouvoir à Quentin LANVIERGE  
Florence BÉZIER a donné pouvoir à Maurice RADÉ

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2023-10/137 : DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**Séance du : 9 octobre 2023**

**OBJET 2023-10/137 : DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

**PARTICIPATIONS FINANCIÈRES 2023-2024 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON A L'ANIMATION DE LA POLITIQUE ÉNERGIE-CLIMAT MUTUALISÉE SUD-MAYENNE – VOLET MOBILITÉ DURABLE ET PLAN D'ACTIONS « SE DÉPLACER AUTREMENT EN SUD-MAYENNE » - COORDINATION COM**

Par leur association au sein du GAL Sud Mayenne, les Communautés de Communes des Pays de Meslay-Grez, de Château Gontier et de Craon Sud-Mayenne sont engagées depuis près de 15 ans dans une politique énergie-climat territoriale, soutenue notamment par le programme européen de développement rural LEADER.

Aujourd’hui, à travers l’élaboration du PCAET, elles ambitionnent le Territoire à Energie Positive (TEPos) Bas-Carbone (BC) qui répondra ainsi aux enjeux territoriaux et internationaux de lutte contre le réchauffement climatique et de transitions énergétique et écologique ; mais aussi de développement économique local ou encore de lutte contre la précarité énergétique, d’agriculture résiliente, d’autonomies énergétiques et alimentaires locales.

Pleinement engagées depuis des années dans l’atténuation des émissions de gaz à effet de serre ainsi que dans l’adaptation de notre territoire aux effets du réchauffement climatique, les 3 communautés de communes du Sud Mayenne mobilisent ainsi de nombreux moyens humains, techniques, financiers au service d’une politique énergie-climat territoriale ambitieuse pour conduire cette politique énergie-climat territoriale ainsi que plusieurs plans d’actions et certains services de conseils et d’accompagnements.

Comme les secteurs du bâtiment et de l’agriculture, la mobilité est retenue comme axe stratégique prioritaire de notre stratégie énergie-climat « Se déplacer autrement en Sud Mayenne et en Pays de Château-Gontier ».

En effet, si la mobilité représente un quart des consommations énergétiques, elle est responsable de près de 40 % des émissions de GES et de nombreuses émissions de polluants atmosphériques du Sud Mayenne (NOx – Oxyde d’azote, PM – Particules fines).

Le GAL Sud-Mayenne a donc élaboré en 2020 un projet territorial de mobilité durable « Se déplacer autrement en Sud Mayenne » qui est d’ailleurs largement repris dans le plan d’actions des plans de mobilité simplifiés en phase d’adoption des 3 communautés de communes du Sud Mayenne, et donc dans le futur Contrat Opérationnel de Mobilité.

Animé par un conseiller dédié mutualisé sur le Sud Mayenne, ce projet a pour objet de réduire fortement la dépendance au tout pétrole dans les déplacements et ainsi d’inciter et d’accompagner les citoyens et acteurs socioéconomiques du Pays de Craon et du Sud Mayenne dans les alternatives à l’autosolisme, notamment autour des 4 principales thématiques d’éco-mobilité :

**Mobilité Douce** notamment par la promotion et le déploiement des modes actifs et spécialement le vélo

**Mobilité Partagée** notamment par le développement du covoiturage pour les déplacements du quotidien

**Mobilité Propre** notamment par le développement sur le territoire du bio-GNV, et des infrastructures électriques

**Mobilité Evitée** notamment par la promotion entre autres du télétravail ou la structuration des circuits courts alimentaires (logistique, distribution)

Par la présente, il s’agit donc de poursuivre l’action initiée depuis 3 ans sur le Sud Mayenne et notamment d’accompagner le déploiement des actions sur le périmètre de la communauté de communes en apportant une contribution financière au budget annexe du Gal.

Les contributions cumulées des 3 communautés de communes associées permettront au Gal de mobiliser des cofinancements et de constituer un **autofinancement** sur le poste d’animateur territorial mobilité durable et alternative (pilotage du COM et suivi-animation du PCAET / PMS) ainsi que les actions d’ingénierie immatérielle (mise en œuvre opérationnelle des actions du PCAET, du SDMA, structuration des services éco-mobilité, ...), d’animations et d’accompagnement au changement de comportements des habitants du Sud-Mayenne (plans de déplacements, défis mobilité, actions pédagogiques dans les écoles, dans les entreprises, ...) ou encore de communication.

Pour la Communauté de communes du Pays de Craon, la contribution annuelle, définie en fonction du temps dévolu par communauté de communes, est fixée à 1 500 €, soit l'équivalent de 70% des 15 000 € mobilisés auprès des 3 collectivités du Sud Mayenne associées au sein du Gal.

*Après avis du Bureau en date du 9 octobre 2023,*

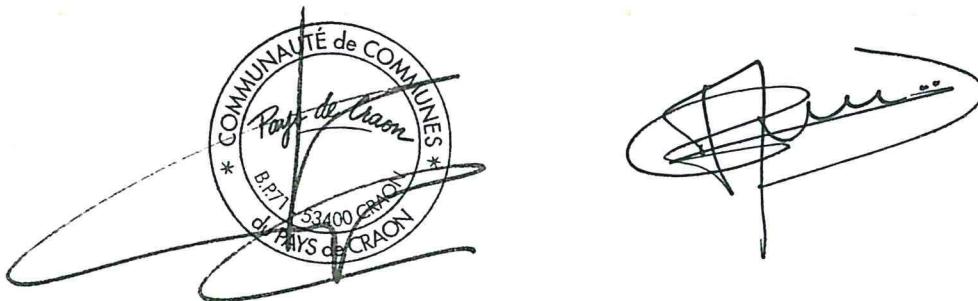
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**  
**A l'unanimité (48 votants)**

- ⇒ **APPROUVE** la participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Craon au déploiement de la mobilité durable au travers du service mutualisé et du plan d'actions « Se déplacer autrement en Sud Mayenne » ;
- ⇒ **PARTICIPE** annuellement à ce volet de la politique énergie-climat à hauteur de 1 500 € en 2023 et en 2024
- ⇒ **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon, à signer toutes les pièces afférentes à cette action.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 16 octobre 2023*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*

*Le secrétaire de séance,  
Philippe GUIARD*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20231009-DELIB202310137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2023  
Affichage : 18/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

